Ministère de l'Education nationale. Direction des équipements et des constructions. Collège d'enseignement secondaire type 1200 places. Programme de construction.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.21
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Ministère de l'Education nationale
Date de création : 1975
Description : Liasse agrafée sans couverture. Mention manuscrite sur la 1ère page.
Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Document non diffusé, le type d'établissement étant déconseillé.
Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 54
Mention d'illustration
ill.

— Non diffusé par DEC, car ce type d'établ^t, trop volumineux, n'est plus recommandé.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS
ET DES CONSTRUCTIONS

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TYPE 1200 PLACES

Programme de construction

1975

EXTERNAT - DEMI-PENSION - INTERNAT

Désignation des locaux	Nb	Surface indicative	Observations
SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL			Ces salles seront autant que possible regroupées en vue d'un remodelage ultérieur de l'espace. Par contre une salle de cours de 50m2 prendra place près du centre de Documentation et d'Information, pouvant servir de salle de langues ou d'audio-vidéothèque.
- Salles de cours.....	4	60m2 env.	
- Salles de cours.....	12	50m2 env.	
- Salles de cours.....	10	35m2 env.	
- Salle de cours.....	2	25m2 env.	
SALLES SPECIALISEES			
- Histoire et géographie	2	60m2 env.	Les dépôts concernant les salles d'Histoire et de Géographie, de dessin, de musique, de physique et technologie seront situés à proximité de ces salles.
- Histoire et géographie	2	50m2 env.	
- Dépôt.....	1	35m2 env.	
- Dessin.....	1	60m2 env.	
- Dessin.....	1	75m2 env.	Les salles de dessin pourraient être placées près des salles d'enseignement pratique.
- Dépôt pour modèles.....	1	25m2 env.	
- Musique.....	2	60m2 env.	
- Dépôt.....	1	12m2 env.	Les salles de sciences naturelles et de physique-technologie devront être regroupées sur un même niveau et préférentiellement, pour des raisons de sécurité, (alimentation en gaz) être placées au rez-de-chaussée.
- Sciences naturelles :			
- 8 tables - Type A.....	2	60m2 env.	
-10 tables - Type B.....	2	75m2 env.	
- Collections laverie produits.....	1	50m2 env.	Le grand dépôt des salles de sciences naturelles devra communiquer avec elles et recevoir l'éclairage naturel pour permettre éventuellement des élevages ou des cultures, l'autre dépôt pouvant si besoin est, rester en partie centrale.
- Collections laverie produits.....	1	25m2 env.	
- Physique et technologie	2	75m2 env.	
- Dépôt.....	1	35m2 env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 1.....	1	75m2 env.	Si elle ne peut-être suffisamment isolée phoniquement, la salle d'enseignement pratique n°1 sera éloignée du groupement des classes. Elle se situera toujours au rez-de-chaussée.
- Dépôt.....	1	25m2 env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 2.....	1	75m2 env.	Les dépôts des salles d'enseignement pratique n° 1, 2 et 3 seront contigus à ces salles. Le dépôt de la salle d'enseignement pratique 1 aura une ouverture directe sur l'extérieur près d'un accès des véhicules de livraison.
- Dépôt	1	25m2 env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 3.....	1	75m2 env.	
- Dépôt.....	1	25m2 env.	Dans le cas où une S.E.S. est prévue dans l'établissement, tous les locaux à usage pratique ou professionnel seront autant que possible regroupés près de celle-ci.
LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX			
- Salle de mensurations et soins.....	1	25m2 env.	Ces locaux se situeront à rez-de-chaussée et au voisinage de l'administration, avec possibilité éventuelle d'une zone d'attente abritée à proximité.
- Cabines de déshabillage	3	2m2 env.	
- Bureau du médecin et de l'assistante sociale...	1	18m2 env.	
- Sanitaire.....	1	6m2 env.	
- Salle de soins.....	1	12m2 env.	

	Nb	Surface indicative	
LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS			La salle de réunion élèves, aussi accueillante que possible, se situera à proximité de l'abri-détente. Elle pourra éventuellement recevoir un aménagement intérieur complémentaire adapté à chaque cas d'espèce (appareils de distribution de boissons, fosse de rencontre, coin feu...) Les salles d'activités de groupe se répartiront :
- Salle de réunion des élèves.....	1	35m2 env.	
- Salle d'activités de groupe.....	5	25m2 env.	- d'une part, à proximité de cette salle - 1'une d'elles étant équipée en laboratoire-photo - - d'autre part, près du Centre de Documentation, voire même en s'incorporant à celui-ci.
LOCAUX ANNEXES DE L'EXTERNAT			
- Bureau du Conseiller d'éducation.....	1	18m2 env.	
LOCAUX DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT			Les locaux administratifs seront toujours intégrés au bâtiment d'externat.Le bureau du gestionnaire sera protégé efficacement contre 1'effraction et permettra 1'ancrage au sol d'un coffre de 500 kgs.
- Bureau du directeur.....	1	24m2 env.	
- Bureau du sous-directeur..	1	18m2 env.	
Bureau du secrétariat de direction.....	1	24m2 env.	Le secrétariat est à traiter en bureau d'accueil, largement ouvert situé entre les bureaux du chef d'établissement et de son adjoint et communiquant par une porte avec ceux-ci.
Bureau du gestionnaire et secrétariat.....	1	30m2 env.	
Bureau du surveillant d'externat.....	1	12m2 env.	
- Vestiaire sanitaire.....	1	6m2 env.	
- Salle de réunion des professeurs.....	1	50m2 env.	La salle de réunion des professeurs pourra être située soit près du Centre de documentation et d'information, soit près de 1'Administration. Cette salle est à traiter comme une salle de club avec petit office permettant 1'installation d'un bar. Les salles de travail des professeurs seront placées en partie près de la salle de réunions des professeurs et en partie, auprès du Centre de documentation et d'information, voire même incorporées à celui-ci.
- Salles de travail des professeurs.....	7	12m2 env.	
Sanitaires professeurs....		12m2 env.	Les sanitaires professeurs seront éventuellement divisés et répartis suivant la composition choisie.
			Le bureau de surveillant d'externat sera placé près de 1'abri-détente en ayant vue sur les espaces récréatifs.